

## GRANDS 2011 : CONCOURS DE FAUSSES PUBS « REECRIVONS L'HISTOIRE ! »

### REGLEMENT

- genre du film : faux spot de pub, parodique
- durée maximale du film : 30 sec.
- délai de participation : le film doit être impérativement posté sur le portail de [www.moncinema.ch](http://www.moncinema.ch) avant le 29 mai 2011 à minuit.
- seuls les auteurs des spots sélectionnés par les organisateurs du concours seront contactés en juin 2011 ; ils devront fournir aux organisateurs leur film en version .mov ou .avi sur support CD ou via un serveur FTP.
- Fonds musicaux : dans le cas de musiques ou fonds musicaux d'auteur, ceux-ci doivent être soumis à la SUISA et les droits d'auteur payés à celle-ci (pour information : Creative Commons dispose de musiques libres de droits moyennant la mention de l'auteur et la date de réalisation ; se référer au site : [www.creativecommons.com](http://www.creativecommons.com)).
- par leur inscription et l'envoi de leur(s) film(s), les participants déclarent être propriétaires de l'ensemble des droits de reproduction, de représentation et de diffusion de leur(s) film(s).
- le film réalisé ne devra pas reproduire, partiellement ou totalement, des œuvres, produits ou marques, protégées au titre des droits d'auteurs. Ce type de reproduction rendrait inexploitable le film et entraînerait son élimination.
- les participants devront obtenir une autorisation d'exploitation du droit à l'image des personnes qui apparaîtront sur leur film (ou de leur représentant légal pour les mineurs), et ce à titre gratuit. L'organisateur du concours décline toute responsabilité dans le cas d'utilisation illégale du droit à l'image des participants.
- le choix du jury est irrévocable et ne donne lieu à aucune correspondance.
- les réalisateurs et aides à la réalisation des courts métrages présentés ne demandent ni n'exigent aucune rémunération aux CréatifsRomands et à moncinema.ch sous aucune circonstance.
- le copyright reste aux auteurs.
- la participation au concours implique l'acceptation sans réserve de tous les termes du présent règlement.